

**pour  
une  
continuité  
de  
revenus  
des  
artistes  
auteur·rices**

**pour  
une  
continuité  
de  
revenus  
des  
artistes  
auteur·rices**

## Portons collectivement ce projet

Aucun livre, film, spectacle vivant, aucune création visuelle, plastique, graphique ou sonore, ne peut exister sans le travail initial d'une artiste ou d'une auteuŕice. Nous les artistes-auteuŕices, sommes à l'origine de toute œuvre. Notre travail génère une activité économique qui fait vivre les secteurs de la musique, de l'art contemporain, de l'édition, du design ou du cinéma. En 2022, les secteurs de l'art et de la culture représentent 100 milliards d'euros de chiffre d'affaires. Des montants colossaux, mais sans rapport avec nos conditions de vie.

En 2021, nous étions plus de 300 000 à avoir déclaré des revenus au régime des artistes-auteuŕices. Parmi nous, des écrivaines, des compositeuŕices, des réalisa-teuŕices, des scénaristes, des photographes, des graphistes, des peintres, des sculpteuŕices, des illustreuteuŕices, des designers ou encore des traducteuŕices.

Malgré la diversité de nos professions, nous partageons un statut offrant une faible protection sociale. Nous ne bénéficions pas des droits sociaux fondamentaux que sont la reconnaissance des accidents du travail ou des maladies professionnelles. Nous n'avons pas non plus accès à l'assurance chômage, en dépit de nos emplois précaires et discontinus.

En 2017, 53% des artistes graphiques et plastiques ont perçu moins de 8 703 € de revenus artistiques annuels. Si toutes nos professions ne sont pas égales face à la pauvreté, toutes les artistes-auteuŕices partagent une précarité structurelle qui les empêche de se projeter et d'envisager l'avenir sereinement. Il est temps de prendre en compte les réalités d'une économie fondée sur la contribution de travailleuŕes faiblement rémunérées, soumises à une concurrence féroce

et reléguées dans des dispositifs inadaptés comme le RSA et l'ASS.

C'est pourquoi, avec Pierre Dharrévillle (député GDR) et la commission culture du PCF, des syndicats et associations (SNAP CGT, STAA CNT-SO, la Buse, la SRF, l'AFD) ont rédigé, sous l'œil attentif de la majorité des organisations professionnelles, un projet de loi visant à intégrer les artistes-auteuŕices dans la caisse commune de l'assurance chômage.

Ce progrès social majeur serait financé par une augmentation des cotisations payées par les diffuseurs, qui passeraient de 1,1% à 5,15% – les artistes-auteuŕices s'acquittant déjà d'une part salariale de la contribution chômage via la CSG.

L'effet immédiat de ce dispositif de continuité du revenu sera de sortir de la précarité économique nombre d'entre nous qui pourront ainsi se maintenir en activité.

La sécurisation des conditions de travail des artistes-auteuŕices est essentielle pour que continuent d'éclorre des talents qui font l'attractivité de la France et contribuent à son rayonnement.

Nous convions donc toutes les artistes et les auteuŕices à porter cette proposition de loi, car il s'agit de leurs conditions de travail et de vie. Nous appelons l'ensemble du monde des arts et de la culture à se tenir à nos côtés. Nous invitons toutes les personnes pour qui la culture importe à soutenir ce projet. Enfin, nous demandons aux parlementaires, députées et sénateuŕices, de défendre et de voter ce texte qui mettrait fin à un mode de rémunération archaïque hérité du XIX<sup>e</sup> siècle.

Ne tenons pas plus longtemps les artistes-auteuŕices à l'écart des conquies obtenus par les travailleuŕes.

## Portons collectivement ce projet

Aucun livre, film, spectacle vivant, aucune création visuelle, plastique, graphique ou sonore, ne peut exister sans le travail initial d'une artiste ou d'une auteuŕice. Nous les artistes-auteuŕices, sommes à l'origine de toute œuvre. Notre travail génère une activité économique qui fait vivre les secteurs de la musique, de l'art contemporain, de l'édition, du design ou du cinéma. En 2022, les secteurs de l'art et de la culture représentent 100 milliards d'euros de chiffre d'affaires. Des montants colossaux, mais sans rapport avec nos conditions de vie.

En 2021, nous étions plus de 300 000 à avoir déclaré des revenus au régime des artistes-auteuŕices. Parmi nous, des écrivaines, des compositeuŕices, des réalisa-teuŕices, des scénaristes, des photographes, des graphistes, des peintres, des sculpteuŕices, des illustreuteuŕices, des designers ou encore des traducteuŕices.

Malgré la diversité de nos professions, nous partageons un statut offrant une faible protection sociale. Nous ne bénéficions pas des droits sociaux fondamentaux que sont la reconnaissance des accidents du travail ou des maladies professionnelles. Nous n'avons pas non plus accès à l'assurance chômage, en dépit de nos emplois précaires et discontinus.

En 2017, 53% des artistes graphiques et plastiques ont perçu moins de 8 703 € de revenus artistiques annuels. Si toutes nos professions ne sont pas égales face à la pauvreté, toutes les artistes-auteuŕices partagent une précarité structurelle qui les empêche de se projeter et d'envisager l'avenir sereinement. Il est temps de prendre en compte les réalités d'une économie fondée sur la contribution de travailleuŕes faiblement rémunérées, soumises à une concurrence féroce

et reléguées dans des dispositifs inadaptés comme le RSA et l'ASS.

C'est pourquoi, avec Pierre Dharrévillle (député GDR) et la commission culture du PCF, des syndicats et associations (SNAP CGT, STAA CNT-SO, la Buse, la SRF, l'AFD) ont rédigé, sous l'œil attentif de la majorité des organisations professionnelles, un projet de loi visant à intégrer les artistes-auteuŕices dans la caisse commune de l'assurance chômage.

Ce progrès social majeur serait financé par une augmentation des cotisations payées par les diffuseurs, qui passeraient de 1,1% à 5,15% – les artistes-auteuŕices s'acquittant déjà d'une part salariale de la contribution chômage via la CSG.

L'effet immédiat de ce dispositif de continuité du revenu sera de sortir de la précarité économique nombre d'entre nous qui pourront ainsi se maintenir en activité.

La sécurisation des conditions de travail des artistes-auteuŕices est essentielle pour que continuent d'éclorre des talents qui font l'attractivité de la France et contribuent à son rayonnement.

Nous convions donc toutes les artistes et les auteuŕices à porter cette proposition de loi, car il s'agit de leurs conditions de travail et de vie. Nous appelons l'ensemble du monde des arts et de la culture à se tenir à nos côtés. Nous invitons toutes les personnes pour qui la culture importe à soutenir ce projet. Enfin, nous demandons aux parlementaires, députées et sénateuŕices, de défendre et de voter ce texte qui mettrait fin à un mode de rémunération archaïque hérité du XIX<sup>e</sup> siècle.

Ne tenons pas plus longtemps les artistes-auteuŕices à l'écart des conquies obtenus par les travailleuŕes.

